Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 086-268600046-20231213-CS23XXPADL0092A-DE

AXE 5: AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) DES INTERVENANTS

Fiche Action N°6 Tutorat nouvel agent	
Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtellerault	
Constat du diagnostic	Besoin d'accompagner les nouveaux agents dans le métier d'AVS tant sur le savoir-être que le savoir-faire du fait de recrudescence de jeunes professionnels. Améliorer l'attractivité du service et diminuer le turn-over des effectifs du SAD.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Réussir au mieux l'intégration des nouveaux agents. Transmettre les valeurs du SAD. Valider le savoir-faire et le savoir-être du nouvel agent.
Description de l'action	Prise en charge du nouvel agent par un tuteur sur une période de 5 jours. Organiser les tutorats avec les agents formés en amont. Debriefing en fin de tutorat. Mise en place d'une démarche d'amélioration continue par le partage de pratiques professionnelles.
Identification des acteurs à mobiliser	 - Service Ressources Humaines (formation tutorat) - CNFPT - Responsables de secteur du SAD - Auxiliaires de Vie Sociale du SAD
Moyens nécessaires	Humains : Mobilisation des AVS en poste, des responsables de secteur et des nouveaux agents Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2025
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Indicateurs de mise en œuvre Formation des agents identifiés au tutorat Indicateurs de résultat (impact) Nombre de tutorat mis en place et durée de ces derniers. Nombre d'agents tutorés présents sur le service l'année N+1
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	Assurer l'accompagnement des professionnels sur cette nouvelle activité. Respecter la règle du volontariat des AVS.